

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE MONTGUYON
DELIBERATION N° 2024/13

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 15 février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	16
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Marc LIONARD et Simone ARAMET

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Nathalie CHATEFAU

Etai(en)t excusé(s) :

Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Date de la convocation
09 février 2024

Date d'affichage
16 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
Simone ARAMET

16 février 2024

et publication du

16 février 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de MONTLIEU LA GARDE à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 15 février 2024

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF

le(s) secrétaire(s) de séance

